MAIRIE DE LA MOTTE (22600)
Tél. 02.96.25.40.03
courriel : contact@mairielamotte.fr

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 022-212201552-20260427-DE2026_34-DE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**N° : DE2026/34**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, salle de la Mairie, sous la présidence de Martine VALLEE, Maire.

**Présents** : Martine VALLEE - Hervé LE DOUCEN - Céline BIDAN BEAUFARON – Guillaume DUCRETTET - Laurence FERNANDEZ - Jean-Michel COUËSBOT – Paulette GICQUEL - Nathalie LE MOUËL - Alex NIVET - Vincent SAVALLE – Carole LE MERCIER - Guillaume JEGO - Aurore DELMAS - Michel HARNOIS – Olivier JEGARD - Christelle URVOIX

**Absents excusés** : Jocelyne LE TINNIER pouvoir à Michel HARNOIS
Jérôme GICQUEL pouvoir à Alex NIVET

**Absent** : Stéphane FOUCAULT

**Secrétaire de séance** : Nathalie LE MOUËL

Membres en exercice : 19 Présents : 16 Représentés : 2 Votants : 18

## TRAVAUX GROUPE SCOLAIRE : TRAVAUX COMPLEMENTAIRES DISPOSITIF DE CONTROLE D'ACCES

Hervé LE DOUCEN informe le Conseil Municipal qu'après échange avec la Directrice de l'Ecole Publique Joseph HUDO, celle-ci lui a expliqué qu'il n'a été prévu qu'un seul moniteur vidéo permettant de visionner les personnes qui ont sonné ; celui-ci est installé dans le bureau de direction. Elle rajoute que lorsque les enseignants sont dans les classes, personne n'entend la sonnette. Mme La Directrice souhaiterait qu'un autre récepteur soit installé dans une classe.
D'autre part, elle explique, que pour déverrouiller la porte, le bouton de sortie est également installé dans le bureau de direction et qu'il faut donc nécessairement passer par le bureau pour déverrouiller la porte ou bien être en possession de la clé. Mme La Directrice, souhaiterait qu'un nouveau bouton de sortie soit installé à proximité de la porte mais hors de portée des enfants.
Hervé LE DOUCEN informe le Conseil Municipal, que l'entreprise SETIB (titulaire du marché de travaux) a été sollicité afin de proposer un devis pour modifier et améliorer le dispositif en place.
Le montant des travaux s'élève à 831.00 € HT soit 997.20 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité **valide** ces travaux pour un montant de 997.20 € TTC.

Secrétaire de séance
Nathalie LE MOUËL

Pour extrait conforme,
La Maire, Martine VALLÉE

MAIRIE DE LA MOTTE 22600